

GUIDE DU MEMBRE DU GAL HAUTE LANDE ARMAGNAC

PROGRAMME DES FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS
2021-2027



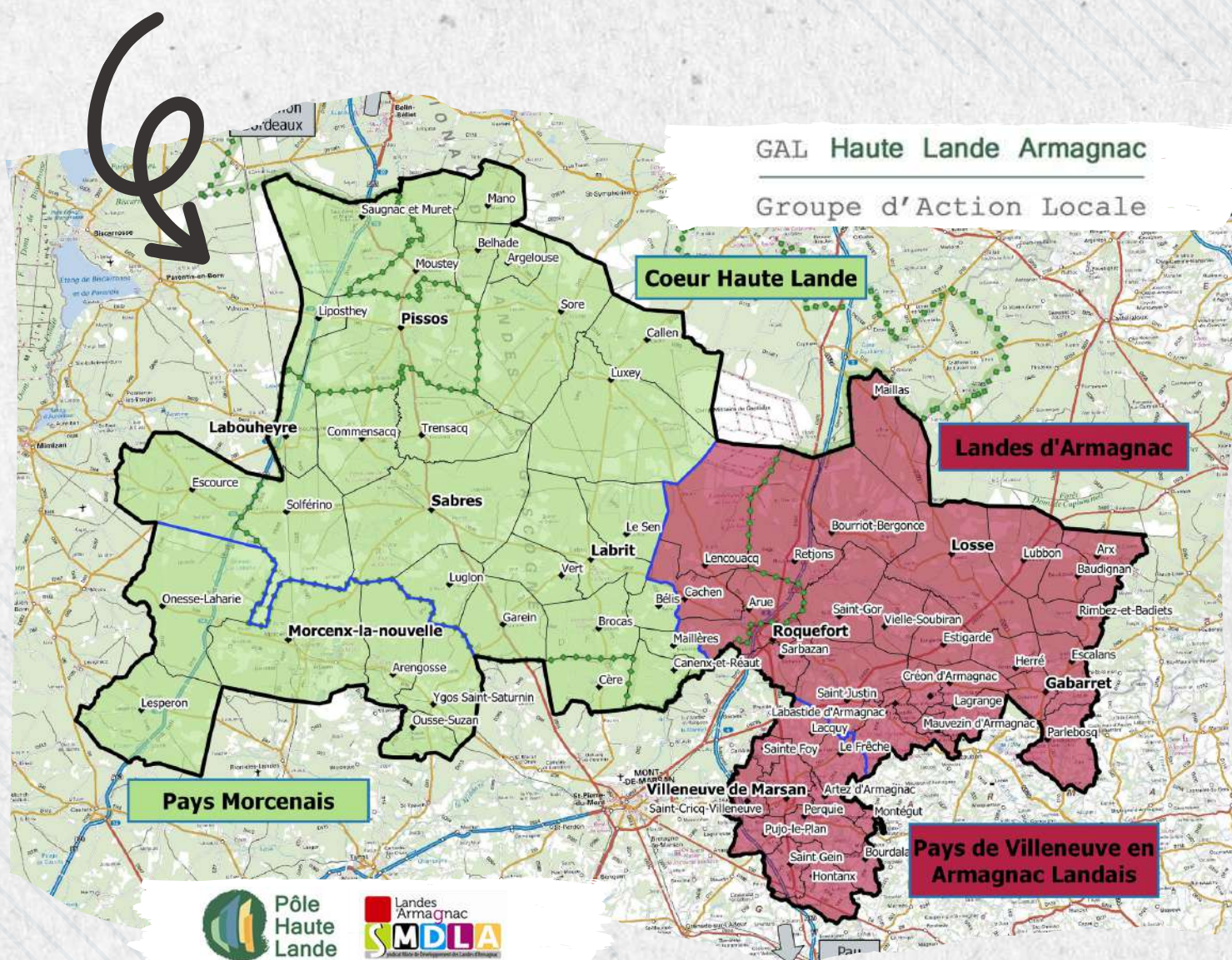
Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

LE TERRITOIRE

Le territoire de projet Haute Lande Armagnac, au Nord-Est des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine, regroupe 4 intercommunalités et 71 communes, dont 25 appartiennent au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (charte 2014-2029). Depuis 2012, le territoire de projet repose sur la volonté de coopération de deux entités territoriales liées par convention, chacune porteuse d'un SCoT : la Haute Lande (composante ouest du territoire) et l'Armagnac (à l'est).



LES FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS

Les Fonds Européens Territorialisés (FET) sont un programme initié par l'Union Européenne, destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes et sert de laboratoire d'expérimentations. En proximité, la mise en œuvre du dispositif est confiée aux acteurs locaux, dont vous faites partie, regroupés au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que territoire de projet.



UN NOUVEAU PROGRAMME JUSQU'EN 2027

Le programme européen 21-27 du territoire Haute Lande Armagnac s'adresse aux porteurs de projets publics (collectivités locales, établissements publics) et privés (associations, entreprises). Les acteurs locaux, réunis au sein du GAL, ont élaboré une stratégie composée de 6 axes thématiques qui visent à répondre aux enjeux territoriaux et à soutenir les projets contribuant aux objectifs transversaux de cohésion sociale et de transition écologique.

LA STRATÉGIE



QUALIFIER L' HABITAT ET LE CADRE DE VIE LOCAL

FEDER - 449 761€



AMÉLIORER ET FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES
À LA POPULATION

FEDER - 400 000€



RENFORCER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE
ET L'ATTRACTIVITÉ

FEDER - 349 761€



SOUTENIR LA VITALITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE

FEADER - 245 976€



SOUTENIR LES INITIATIVES INNOVANTES ET
L'EXPÉRIMENTATION DES ACTEURS LOCAUX

FEADER - 150 000€



VALORISER LES RESSOURCES LOCALES ET
PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

FEADER - 150 000€



COOPÉRATION : FAVORISER L'ÉCHANGE ET LA MISE
EN RÉSEAU PAR LA COOPÉRATION

FEDER - 50 000€



ANIMATION-GESTION : ANIMER ET GÉRER LE
DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS LOCAUX

FEADER - 450 000€

MONTANTS TOTAUX : FEDER 1 249 522€ - FEADER 995 976€

LE CADRE D'INTERVENTION

LES MONTANTS PLANCHERS

FEADER

Dépenses éligibles
d'au moins 8 000€
et une aide FEADER d'au
moins 5 000€

FEDER

Dépenses éligibles
d'au moins 25 000€
et une aide FEDER d'au
moins 15 000€

**Un taux
d'aide
maximum
de 80%**

LE COÛT RAISONNABLE

Pour bénéficier d'une subvention des fonds européens, des justificatifs sont à fournir pour chaque dépense présentée.

Pour le FEADER :

- Deux devis pour une dépense supérieure à 5 000€.
- Trois devis pour une dépense supérieure à 90 000€.

Pour le FEDER, deux devis sont à fournir pour chaque dépense.

LA COMMANDE PUBLIQUE

Les structures publiques sont soumises au code de la commande publique.

Pour chaque dépense, et dès le premier euro, elles doivent apporter la preuve de la consultation d'au moins deux prestataires.

LES ORGANISMES QUALIFIÉS DE DROIT PUBLIC

Selon la réglementation européenne, certains organismes privés sont assimilés à des entités publiques. En conséquence, les normes applicables aux entités publiques s'appliquent également à ces acteurs privés. Pour déterminer si un acteur privé est concerné, une analyse doit être menée par l'équipe technique.

CYCLE DE VIE DU PROJET

Pour être soutenu dans le cadre des FET, un projet doit respecter, d'une part, le processus de sélection confié aux membres du GAL à travers un Comité de Sélection, et d'autre part, l'instruction pilotée par le service instructeur de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le rôle du Comité de Sélection :

Composé de 48 membres, répartis à part égale entre un collège public composé d'élus et un collège privé composé de socio-professionnels du territoire, l'organe de gouvernance du Groupe d'Action Locale a pour mission de mettre en œuvre la stratégie en sélectionnant les projets en cohérence avec cette dernière. Il est également chargé d'adapter et de faire évoluer cette stratégie en fonction des besoins du territoire.

Le rôle du Comité Technique :

Constitué de membres du Comité de sélection et de techniciens selon leur expertise, il a pour but d'auditionner les porteurs de projet et de proposer une première évaluation du projet.

A l'issue de l'audition, les membres du Comité Technique devront noter le plus objectivement possible le projet afin de permettre aux membres du Comité de Sélection d'émettre une décision en plénière.

PROCÉDURE DE VALIDATION

Un porteur de projet sollicite un soutien des Fonds Européens

Le dossier du porteur de projet est complet

Le Comité de Sélection rend son avis d'opportunité

Le Comité Technique auditionne le porteur de projet

Le dossier est instruit par la Région

PARTICIPATION A LA VIE DU GAL

VENIR AUX RÉUNIONS

Il est primordial que les membres du GAL assistent aux réunions. En effet, pour que les décisions prises lors de ces réunions soient valides, au moins 12 membres doivent être présents avec une répartition égale entre le collège privé et public. En moyenne, 3 Comités de Sélection sont organisés par an, soit un tous les 4 mois.

Les bonnes pratiques à adopter lorsque je reçois une invitation pour une réunion du GAL :

- Informer de sa présence ou de son indisponibilité par mail ou téléphone
- Prendre connaissance des documents qui me sont transmis au préalable
- Covoiturer dans la mesure du possible

ANIMER LA STRATÉGIE

Le programme vit à travers vous. Plus vous en parlez autour de vous, plus il y aura de porteurs de projets potentiels qui connaîtront le programme et pourront solliciter les fonds européens, et notamment des porteurs de projets qui sont aujourd'hui éloignés de ces dispositifs européens.

En étant impliqué dans le programme, vous allez rencontrer des acteurs du territoire très variés, que vous pourrez ensuite mettre en réseau, permettant ainsi la promotion de pratiques innovantes et vertueuses sur le territoire.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

A réception de l'ordre du jour et des fiches-projets qui seront étudiées, veillez à signaler en amont tout conflit d'intérêt à l'équipe technique et au Président de la séance le jour de la réunion.

Exemple : Pour les projets de collectivités, les élus membres du collège public ayant participé à l'élaboration du projet ne devront pas participer au vote.

LISTE DES MEMBRES DU GAL



Collège public			
Titulaires		Suppléants	
COUTIERE Dominique	PHL	PIEDANNA Raymonde	PHL
PEDEUBOY Jean-Louis	PHL	SARTRE Philippe	PHL
ICHARD Vincent	PHL	DUVERGER Christine	PHL
BAYLAC DOMENGETROY Jérôme	PHL	CARRERE Paul	PHL
COUSSEAU Hélène	PHL	PLANCKE Didier	PHL
CANTEGREIL Isabelle	PHL	OLIVIER Roxanne	PHL
ARRESTAT Jean-Yves	SMDLA	DUCOUDRE Sophie	SMDLA
BRUNELLO Jean-Philippe	SMDLA	DUPOUY Catherine	SMDLA
LAFON Nicolas	SMDLA	LAMARQUE Patrick	SMDLA
LATRY Philippe	SMDLA	ROUSSARIE Patrick	SMDLA
SORE Serge	PNR LG	VALIORGUE Magali	PNR LG
GAUGEACQ Didier	CD40	FOURNADET Christine	CD40

LISTE DES MEMBRES DU GAL



Collège privé			
Titulaires		Suppléants	
RIOUX Renée	CHL	GALBERT Ingrid	CHL
DUBOURG Cécile	CHL	DUFOURCQ Patricia	CHL
DEYRIS Christophe	CHL	PASSERIEUX Denis	CHL
PIEL Bertrand	PM	SENTUC Jean-Louis	PM
BACARRA Audrey	PM	BOUCHONNEAU Philippe	PM
BOURE Bernard	PM	LENGELE Nathalie	PM
DARROZE Marc	LA	CIER Corinne	LA
CASSAGNE Quentin	LA	MASQUERE Cathy	LA
LARTIGUE Patrice	LA	DUPOUY Frédéric	LA
LACAVE Nelly	PVAL	HANSKENS Caroline	PVAL
BIARNES Myriam	PVAL	DARRIMAJOU Isabelle	PVAL
DARIEL Gaëtan	PVAL	CABROL Christophe	PVAL



**Pour toute question,
contactez l'équipe Europe du GAL :**

Animateur

François d'Arlot
06.02.09.81.45
leader@pole-haute-lande.org

Gestionnaire

Nathalie Lalanne
05.58.04.12.12
n.lalanne@pole-haute-lande.org



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**Pôle
Haute
Lande**